97 B 122h

A 5012

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CARMA

Société anonyme au capital de 100 000 000 Frs
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
RCS : EVRY B 330 598 616

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le sept avril,
A dix heures,

* Gilles ROUDY	Président du conseil d'administration
* Pierre PELOSI	Directeur Général non Administrateur
* Liliane ZONTA * MUTUELLES DU MANS IARD Représentée par Yves VIDIS	Administrateurs
* Laurence HELION * José ALCAIDE	Membres du Comité d'Entreprise
* Cabinet C.C.A.S.	Commissaire aux comptes

Sont absents et excusés :

* Jean-Pierre MELIS	Administrateurs
* Cabinet BARBIER FRINAULT et AUTRES	Commissaire aux comptes

Assistent également à la réunion :

* Jean-Pierre TOUFAYAN
* LE MANS PARTICIPATION

La totalité des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles ROUDY préside la séance
Liliane ZONTA remplit les fonctions de secrétaire.

.....

AGREMENT D'ACTIONNAIRES

Le Président soumet au conseil la demande d'agrément en tant qu'actionnaire de LE MANS PARTICIPATION représentée par Jean-Pierre MELIS et ce en vertu de l'article 10 des statuts de la société.

Le conseil, à l'unanimité, donne son agrément à l'entrée dans la société comme actionnaire de LE MANS PARTICIPATION représentée par Jean-Pierre MELIS.

Le Président soumet au conseil la demande d'agrément en tant qu'actionnaire de LE MANS FINANCE et ce en vertu de l'article 10 des statuts de la société.

Le conseil, à l'unanimité, donne son agrément à l'entrée dans la société comme actionnaire de LE MANS FINANCE.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président informe le conseil de la démission de ses fonctions d'administrateur de Jean-Pierre MELIS.

Le conseil décide à l'unanimité de coopter, en remplacement LE MANS PARTICIPATION représentée par Jean-Pierre MELIS pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

LE MANS PARTICIPATION représentée par Jean-Pierre MELIS déclare accepter ces fonctions et indique ne pas être en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandat d'administrateur.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

.....

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et, après lecture, le procès-verbal a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Gilles ROUDY

Un Administrateur
MUTUELLE DU MANS IARD
Représentée par Yves VIDIS